

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU 25 JUN 2012 A SOMMELONNE**

Etaient présents : Mesdames STOCKER, FISCHER, CHALOPPE, MALTHIERY Messieurs MATTIONI, PEDRETTI, WADDELL, MULLER, CHAMBRAUD, COLIN, PIERRE, THIRION, LEMAIRE, BERTHELON, DAOUZE, HENRIONNET, J-N ARMANINI, ROMBI, CARRE, INTINS, LAVANDIER, CLAQUIN, QUERUEL, DUFOUR, LEROUX, GRANDPIERRE.

Absents : Messieurs CANOVA (*excusé, suppléé*), VARNIER (*excusé, non suppléé*), CHÂLONS, CAMONIN, DUPONT (*non suppléés*)

Assistaient : Messieurs GAUNY et BERRARD.



Jacky LEMAIRE remercie la commune de SOMMELONNE d'accueillir l'assemblée générale et demande au Conseil de bien vouloir respecter une minute de silence en mémoire de Madame Sylvie SECLIER, comptable à la mairie d'ANCERVILLE décédée dernièrement. Après avoir constaté que le quorum était atteint, il ouvre la séance à 18h40.

**STRUCTURE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE DE BRILLON en BARROIS :**

Suite à la décision prise lors de l'assemblée générale du 19 Décembre 2011, la consultation pour la recherche d'un maître d'œuvre a été lancée : 18 cabinets d'architectes ont répondu et après une sélection de 4 d'entre eux pour un entretien par la C.A.O. sur site et deux tours de vote, le candidat retenu est Monsieur **Richard ROUSSEL**.

Afin d'anticiper au mieux les problèmes que la CODECOM a connus sur les derniers chantiers en cours, le Président propose de lancer une consultation dès à présent pour solliciter les cabinets de spécialistes en études de sol, contrôle technique, mission SPS ainsi qu'un géomètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le choix de l'architecte et vote à l'unanimité la proposition concernant les différentes consultations. Il autorise le Président à les lancer et à signer tout contrat ou document nécessaire à l'application de cette décision.

**POLITIQUE GLOBALE DE LA JEUNESSE :**

Le Président propose de contractualiser avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse un nouveau contrat Enfance et Jeunesse pour la période 2012/2015 qui se décline en 6 fiches-projets :

- Fiche-Projet n° 1 : SUPER ETE  
Organisation d'un accueil collectif pour mineurs destiné à tous les adolescents de 12 à 16 ans de notre CODECOM sur 3 sites avec un service gratuit de navettes.

Ce service fonctionne sur quatre semaines dès le début des vacances scolaires d'été et met en place des projets pédagogiques et éducatifs centrés sur la responsabilisation des adolescents, les richesses de notre territoire et son dynamisme associatif

- Fiche-Projet n° 2 : Coordinateur des Actions Jeunesse  
Afin de gérer les dispositifs mis en place pour la jeunesse, la CODECOM a recruté un coordinateur qui a également la mission de conseil auprès des élus qui souhaitent organiser des actions de loisirs sur leurs communes ainsi que de mener une réflexion sur la pertinence des actions menées et de proposer des actions futures
- Fiche-Projet n° 3 : Animations itinérantes et Accueil Jeunes  
Il s'agit de créer et gérer différentes animations itinérantes sur plusieurs communes tout au long de l'année pour les adolescents de notre CODECOM, encadrés par 2 animateurs qualifiés. 3 communes se sont proposées : BRILLON, HAIRONVILLE, SOMMELONNE
- Fiche-Projet n° 4 : Formations BAFA / BAFD  
La CODECOM organise des stages BAFA et BAFD pour les habitants de la CODECOM qui souhaitent devenir animateurs et directeurs de ses centres de loisirs (80 % du coût de la formation est à charge de la CODECOM contre l'engagement à travailler sur le territoire de la CODECOM durant 2 ans)
- Fiche-Projet n° 5 : Multi-Accueil Intercommunal "Ô comme 3 Pommes"  
La CODECOM a ouvert un accueil destiné aux bambins âgés de 2 mois ½ et 4 ans à ANCERVILLE d'une capacité de 12 enfants. L'encadrement est assuré par 1 directrice, 1 éducatrice de jeunes enfants et 2.5 auxiliaires de puériculture.
- Fiche-Projet n° 6 : Relais Assistantes Maternelles
- Poursuivre et développer l'action du R.A.M. créé en 2009 : Animation d'un lieu où professionnels de l'accueil de la petite enfance, parents et enfants se retrouvent et tissent des liens sociaux, organisation d'échange d'informations, contribution à la professionnalisation de l'accueil individuel

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité et autorise le Président à signer ce nouveau contrat Enfance et Jeunesse avec la CAF 55.

### **FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES :**

Jacky LEMAIRE fait lecture d'un courrier de la Préfecture concernant ce fonds qui consiste à prélever une partie des ressources de certains EPCI à fiscalité propre et communes pour les reverser à d'autres EPCI et communes moins favorisés.

Pour ce qui concerne l'année 2012, notre CODECOM devrait percevoir **46 903 €** répartis comme suit :

- 34 584 € pour les communes (*J. LEMAIRE détaille pour chacune d'elles*)
- 12 319 € pour la CODECOM

La question est posée sur les différentes répartitions dérogatoires possibles :

- soit selon le tableau proposé par la Préfecture et qui tient compte des règles de droit commun telles qu'elles résultent du C.G.C.T.
- soit en fonction du C.I.F.
- soit librement selon des critères définis par le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil optent, pour cette année 2012, pour la première proposition.

### **FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GYMNASES DE LIGNY :**

Comme chaque année, notre CODECOM est sollicitée par la ville de LIGNY en BARROIS pour une participation aux frais de fonctionnement du gymnase fréquenté par les élèves du collège Robert Aubry et pour l'année 2010/2011.

Seuls les élèves résidant à STAINVILLE sont concernés pour une somme s'élevant à 766 €, 695 € ou 624 € selon le calcul choisi.

Après en avoir délibéré et considérant que les collèges relèvent de la compétence du Conseil Général, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité et de façon définitive de ne plus contribuer aux frais de fonctionnement des gymnases de LIGNY en BARROIS.

### **SUBVENTION AUX RAVALEMENTS DE FAÇADES :**

Le Président présente 3 dossiers :

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Commune</i>	<i>Montant des travaux TTC</i>	<i>Subvention CODECOM</i>
BARAT Bernard	BAZINCOURT	6 398.60 €	457.50 €
LESUR J-Michel	COUSANCES	5 215.51 €	457.50 €
CHAROY Guy	SAUDRUPT	5 650.00 €	457.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte ces dossiers et charge le Président de verser la subvention correspondant à 12.5 % d'un montant subventionnable de 3 660 € TTC.

### **CONVENTION AVEC LA CROIX ROUGE :**

En ce qui concerne l'entretien des îlots de voirie et des bassins de rétention des eaux pluviales du Parc d'Activités Economiques de La Houquette, les travaux exécutés en 2011 par le chantier d'insertion de la Croix Rouge ayant donné entière satisfaction, le Président propose aux élus de repasser une convention pour 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire est d'accord à l'unanimité et autorise le Président à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

### **CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION :**

La CODECOM possède des archives depuis la création du SIVOM du PERTHOIS et avant le déménagement des bureaux, le Président propose aux élus de déposer des dossiers aux archives départementales. Le responsable de ces archives doit venir prochainement pour estimer ce qu'il y a lieu de conserver et préciser les règles qu'il convient d'appliquer à l'archivage.

La somme de travail étant assez importante, il conseille fortement de prendre l'attache du service Archivage du Centre de Gestion afin de bénéficier de leur aide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte la proposition et autorise le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion permettant la mise à disposition de l'archiviste intercommunal ainsi que tout autre document nécessaire à l'exécution de cette décision.

### **CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT :**

SUPER ETE 2012 aura lieu du 9 Juillet au 3 Août 2012. Le Président propose au Conseil de participer aux frais de déplacements kilométriques :

- pour les directeurs-adjoints :  
quand la distance du lieu de résidence au lieu de travail est supérieure à plus de 10 km avec un plafond de 30 km (*aller uniquement*)
- pour l'équipe d'animation en général :  
quand elle participe au convoiage du matin vers le lieu de départ des bus (*aller et retour*)
- pour le personnel de service :  
en cas de besoins des centres d'accueil (*alimentation et autres*)

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

#### **Chantiers en cours :**

Jacky LEMAIRE précise que, dans l'ensemble, les différents chantiers en cours (*bâtiment CODECOM, Maisons de Santé d'ANCERVILLE et LISLE*) respectent les plannings d'exécution.

#### **Transports piscine :**

Comme chaque année, Francis LEROUX a interrogé les écoles sur le service rendu par les transporteurs : à part 2 erreurs sur SAVONNIERES, les transports ont été réguliers et correctement effectués. Il propose de lancer une nouvelle consultation pour l'année scolaire 2012/2013 avec demande de réponse le 14 Juillet prochain.

Afin de pouvoir démarrer les séances piscine dès que possible, l'année scolaire 2012/2013, le Conseil Communautaire approuve le lancement de la consultation et autorise le Président à retenir le mieux-disant et à signer les différents contrats.

#### **Jurés d'Assises 2013 :**

Il est procédé au tirage au sort de la liste préparatoire aux Jurés d'Assises 2013, soit 15 habitants de la CODECOM hormis ANCERVILLE et COUSANCES.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 19 h 30.



